2010
RAPPORT ANNUEL

Recycle NB









Table des matières

Lettre à la Ministre 3
Recycle NB – Un aperçu 3
Principales réalisations 4
Acronymes et glossaire 5
Message du président de la commission 6
Valeurs de base 7
Gouvernance de la commission 8
Membres de la commission et mandat 8
Responsabilité élargie des producteurs (REP) 12
Éducation et sensibilisation du public 13
Projets de recyclage communautaires 13
Le recyclage à valeur ajoutée 14
Modèles de parties prenantes de Recycle NB 15
Programme d'intendance des pneus (PIP) 16
Programme d'écologisation de peinture (PEP) 20

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Bilan 25
État des résultats 26
État de l'évolution des actifs nets 27
État des flux de trésorerie 28
Notes afférentes aux états financiers 29
Tableau du Programme d'écologisation de peinture 34
Tableau du Programme d'intendance des pneus 35

Lettre à la Ministre

Madame la Ministre,

Au nom de la commission et du personnel de Recycle Nouveau-Brunswick, j'ai l'honneur de soumettre notre rapport annuel pour l'année civile 2010. Ce rapport vous est remis conformément aux exigences de l'article 11 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) adopté en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.*

De plus, je tiens à profiter de l'occasion pour vous adresser nos remerciements et notre appréciation ainsi qu'au personnel de votre ministère pour toute l'aide que nous avons reçue durant l'année.

Ma signature ci-dessous à titre de président de la commission signifie que la commission assume la responsabilité globale du contenu du rapport annuel de 2010 et de l'exactitude des résultats qui y sont rapportés.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le président de la commission de Recycle NB,



Murray Driscoll

Recycle NB – Un aperçu

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a établi Recycle NB en vertu du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* le 1er mai 2008. Une commission, composée d'au moins 5 membres et d'au plus 12 membres nommés par le ministre de l'Environnement, gère les affaires de l'entité.

Le Règlement donne au gouvernement le pouvoir de désigner des matières qui peuvent devenir la responsabilité de Recycle NB. C'est alors Recycle NB qui devient responsable de la mise sur pied et de la gestion d'un programme à l'égard de la matière désignée. Le programme peut comprendre la gestion de l'entreposage, de la collecte, du transport, du recyclage, de la transformation, de l'élimination et de toute autre forme de manutention de la matière désignée.

Recycle NB est responsable de deux matières désignées : la peinture et les pneus. La peinture relève de Recycle NB depuis le 1er mai 2008, date d'adoption du *Règlement sur les matières désignées*. Le même Règlement a transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité, Recycle NB. La Commission d'intendance des pneus a eu la responsabilité des pneus dès 1996, avec l'adoption du Règlement du Nouveau-Brunswick 96-82 afférent à la Loi. En vertu de ce Règlement, la commission devait établir et gérer un programme de gestion des pneus hors d'usage.

Principales réalisations

Depuis la création du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 14 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en produits à valeur ajoutée grâce au programme d'intendance des pneus.

- Le taux de récupération exceptionnel des pneus hors d'usage depuis la création du programme se maintient, ce qui a permis à la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) située à Minto de devenir un chef de fil mondial dans le développement des marchés pour le recyclage du caoutchouc. Cette solution spécifique au Nouveau-Brunswick assure la stabilité du programme et des emplois dans le secteur de la fabrication de produits écologiques.

- L'usine de la TRACC transforme les pneus hors d'usage pour en faire plus de 80 produits différents tels que bardeaux de toiture, paillis pour aménagement paysager, surfaces caoutchoutées pour terrains de jeux, tapis pour bétail et bien d'autres produits moulés en caoutchouc.

- Le programme d'intendance des pneus a obtenu les meilleurs résultats à un sondage mené dans six villes canadiennes par l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc :

  – Sensibilisation au système provincial de collecte et de recyclage des pneus hors d'usage

  – Satisfaction à l'égard de la gestion des pneus hors d'usage

  – Satisfaction à l'égard du sort des pneus en fin de vie

- Le premier programme de responsabilité élargie des producteurs établi au Nouveau-Brunswick, le programme d'écologisation de peinture (PEP), a été bien reçu par les consommateurs. Ce programme continue à rehausser l'accessibilité au recyclage de la peinture en élargissant le réseau des comptoirs de collecte dans la province.

- Le plan de gestion du programme d'écologisation de peinture visait un taux de réutilisation minimum de 70 %. Au cours des deux premières années du programme, le taux de recyclabilité/ réutilisation de la peinture a dépassé 87 %.

- L'entreprise de recyclage de la peinture a souligné l'excellente qualité de la peinture ramassée et le faible niveau de matières non visées par le programme (surtout des déchets ménagers dangereux) qu'elle reçoit du Nouveau-Brunswick. Cela montre donc que le PEP continue à minimiser les coûts du programme.

- Recycle NB a mis sur pied la campagne d'éducation « Au-delà des déchets » en 2010 pour accroître la qualité du service et la sensibilisation des consommateurs et ainsi augmenter les taux de récupération des programmes.

Acronymes et glossaire

Voici une liste d'acronymes et de notes explicatives pour faciliter la compréhension du rapport annuel de Recycle NB.

ACRONYMES

ADSNB - Association des déchets solides du Nouveau-Brunswick
ATDA - Atlantic Tire Dealers Association
CATRA - Canadian Association of Tire Recycling Agencies
CCME - Conseil canadien des ministres de l'Environnement
DMD - Déchets ménagers dangereux
FSC - Forest Stewardship Council
LEED - Leadership in Energy & Environmental Design
NBADA - New Brunswick Auto Dealers Association
PCGR - Principes comptables généralement reconnus
PEP - Programme d'écologisation de peinture
PIP - Programme d'intendance des pneus
REP - Responsabilité élargie des producteurs
TRACC - Tire Recycling Atlantic Canada Corporation
VOC - Composés organiques volatils

NOTES EXPLICATIVES

Les matières désignées sont des flux de déchets visées par la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Celui-ci confie la gestion de chaque flux des déchets à une commission d'intendance. Une commission peut être responsable d'une ou de plusieurs matières désignées. Au Nouveau-Brunswick, la commission d'intendance pour les pneus et la peinture est Recycle Nouveau-Brunswick.

La **responsabilité élargie des producteurs** (REP) est une stratégie visant à promouvoir l'intégration des coûts environnementaux engendrés par les biens tout au long de leur cycle de vie à la valeur marchande des produits. La REP encourage les fabricants à concevoir des produits plus verts en tenant les producteurs responsables des coûts de la gestion de leurs produits en fin de vie. Cette approche amène les fabricants à internaliser le coût du recyclage dans le prix du produit. Le principe qui sous-tend la REP est le suivant : comme ce sont les producteurs (généralement des propriétaires de marque) qui ont le plus grand contrôle sur la conception et la mise en marché du produit, ce sont aussi eux qui sont les mieux placés pour en réduire la toxicité et les déchets et assumer une telle responsabilité.

La **gestion responsable de produits** est un concept qui centre la protection de l'environnement sur le produit, et la réduction de son impact sur l'environnement est la responsabilité de chaque intervenant tout au long de la vie du produit. Pour les fabricants, cela signifie planifier et, s'il y a lieu, payer le recyclage ou l'élimination du produit en fin de vie. Pour y parvenir, le fabricant peut, par exemple, reformuler le produit pour utiliser moins de substances dangereuses dans sa fabrication, le rendre plus durable, réutilisable et recyclable et faire entrer des matières recyclées dans sa fabrication. Pour les détaillants et les consommateurs, cela signifie jouer un rôle actif en s'assurant que le produit est correctement éliminé ou recyclé en fin de vie.

Les **composés organiques volatils** (COV) désignent des composés chimiques organiques qui sont émis sous forme de gaz à partir de certains solides ou liquides. Les COV comprennent diverses substances chimiques, dont certaines peuvent avoir des effets à court ou à long terme sur l'environnement et la santé humaine.

Les **déchets ménagers dangereux** (DMD) désignent les produits chimiques couramment employés pour l'entretien ménager dont le propriétaire veut se débarrasser. Ces produits présentent bon nombre des mêmes dangers que les produits dangereux réglementés en raison de leurs caractéristiques, soit réactivité, inflammabilité, corrosivité, toxicité et persistance.

Au-delà des déchets est une approche de gestion des déchets dangereux et des déchets solides dont l'objectif est clair et simple : réduire la quantité de déchets et de sous-produits toxiques générée dans la mesure du possible et traiter les matières restantes comme une ressource de façon à contribuer à la santé économique, sociale et environnementale.

Les **pneus hors route** sont généralement des pneus utilisés dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la construction et de l'exploitation minière. La gestion de ces pneus présente plusieurs difficultés en raison de leur taille, de leur poids et de leur solidité.

Message du président de la commission

Cette année s'est avérée une année très active et fructueuse pour Recycle NB, ce qui ressort clairement à l'un examen de la liste des activités mentionnées dans notre rapport annuel.

Parmi nos principales réalisations, il est difficile de croire que l'équivalent de plus de 14 millions de pneus hors d'usage a été recyclé en nouveaux produits à valeur ajoutée depuis l'instauration du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996. Cela signifie qu'en moyenne, plus de 2 700 pneus ont été transformés en nouveaux produits à base de caoutchouc chaque jour depuis 1996. Nous pouvons aussi être heureux du fait que ces pneus n'ont pas abouti dans nos lieux d'enfouissement ou ne défigurent pas nos magnifiques paysages.

Nous savions déjà que les gens du Nouveau-Brunswick appuient le programme de recyclage des pneus. Dans un tel contexte, il est des plus encourageant d'apprendre que notre programme d'intendance des pneus a été placé au premier rang en comparaison avec des programmes similaires dans d'autres provinces. Dans le sondage indépendant mené par l'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc, le Nouveau-Brunswick est arrivé premier dans les catégories suivantes :

- Sensibilisation au système provincial de collecte et de recyclage des pneus hors d'usage
- Satisfaction à l'égard de la gestion des pneus hors d'usage
- Satisfaction à l'égard du sort des pneus en fin de vie

Nous n'avons toutefois pas l'intention de nous endormir sur nos lauriers. C'est la raison pour laquelle Recycle NB s'est lancé dans une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à l'été 2010. Les objectifs de la campagne « Au-delà des déchets » étaient de prendre le pouls de la population du Nouveau-Brunswick sur les questions de recyclage et d'évaluer son niveau de compréhension des programmes offerts. Des « ambassadeurs et ambassadrices de l'environnement » situés dans différentes régions de la province ont livré un aspect crucial de la campagne en assurant la liaison entre les entreprises locales, les écoles et les communautés avoisinantes. Après avoir constaté l'immense succès de la campagne « Au-delà des déchets » 2010, Recycle NB cherchera à lancer dans les prochaines années de nouvelles campagnes tout aussi réussies.

En 2009, Habitat pour l'humanité dans les régions de Moncton et de Saint John a utilisé des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée dans ses projets de construction domiciliaire. L'expérience a connu un tel succès qu'elle a été répétée en 2010 avec trois projets à Moncton, à Saint John et à Fredericton.

La première année complète du programme d'écologisation de peinture vient tout juste de s'achever. C'est le premier programme de responsabilité élargie des producteurs géré par Recycle NB, et nous estimons que l'expérience est un grand succès. La quantité et la qualité de la peinture ramassée aux fins de recyclage continuent à dépasser les attentes.

Notre expérience des programmes de gestion responsable des pneus et de la peinture nous a convaincus que la population du Nouveau-Brunswick appuie pleinement le développement durable et le recyclage en produits nouveaux et innovateurs de ce qui était auparavant considéré comme de simples déchets.

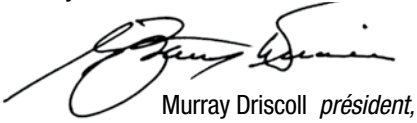
Recycle NB est tout à fait heureux de l'engagement pris par le gouvernement d'augmenter le recyclage au Nouveau-Brunswick. Les programmes possibles de responsabilité élargie des producteurs pourraient viser l'huile moteur et l'antigel, les produits électroniques, les piles, les appareils contenant du mercure et les produits pharmaceutiques. Dans tous les cas, il est essentiel qu'un plan de gestion responsable complet soit élaboré avec l'apport des parties prenantes pour chaque nouvelle matière à gérer.

Recycle NB est prêt à assumer de nouvelles responsabilités à cet égard à la lumière des résultats que nous obtenons dans nos programmes actuels de gestion responsable. Nous nous ferons certainement un plaisir de collaborer pleinement à tout futur projet de gestion responsable dans la province.

Au cours de l'année, l'Agence du revenu du Canada a examiné un échantillon d'organismes à but non lucratif voués au recyclage. À la suite de cette vérification, l'agence a donné à Recycle NB une excellente note.

Je tiens à remercier le personnel de Recycle NB pour son dévouement et son travail compétent tout au long de l'année. Je m'en voudrais aussi de ne pas féliciter les membres de la commission, qui s'acquittent des responsabilités qui leur sont confiées de façon assidue et active.

La commission et le personnel de Recycle NB sont toujours déterminés à atteindre les meilleurs résultats globaux possible pour l'environnement au nom des gens du Nouveau-Brunswick. Nous sommes reconnaissants à la Ministre pour son leadership et son soutien à cet égard, et nous ferons tout pour que le développement durable demeure le principe qui oriente les activités de Recycle NB.



Murray Driscoll *président, Recycle NB*

Valeurs de base

Rôle

Faire en sorte que les matières désignées par le ministre de l'Environnement soient gérées d'une façon qui assure un environnement propre et sain.

Recycle NB a reçu du gouvernement du Nouveau-Brunswick le mandat de gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées en vertu des dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* et d'assurer la gestion écologique de ces matières. À l'heure actuelle, Recycle NB gère deux programmes en vertu de son mandat : le programme d'intendance des pneus et le programme d'écologisation de peinture. L'expérience acquise par Recycle NB et son réseau de parties prenantes clés grâce à la gestion de ces deux programmes constitue un excellent point de départ pour ajouter d'autres matières désignées à celles dont s'occupe déjà l'organisme.

Vision

Assurer une gestion durable et respectueuse de l'environnement de tous les déchets au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB et ses parties prenantes continuent à travailler à un but commun : un Nouveau-Brunswick sans déchets. Pour y parvenir, Recycle NB doit communiquer clairement et efficacement la justification et le mode de fonctionnement de ses programmes au public, tout en le sensibilisant à l'importance de la durabilité de l'environnement. On ne saurait trop souligner l'importance d'avoir un organisme tel que Recycle Nouveau-Brunswick voué à la bonne gestion de l'environnement.



Mission et objectifs

Gérer les programmes de réduction de déchets pour les matières désignées et assurer une gérance environnementale au Nouveau-Brunswick.

Recycle NB est convaincu que, pour réussir, un organisme a besoin d'objectifs clairement établis et doit élaborer et mettre en œuvre des plans détaillés. C'est la raison pour laquelle, dès dans les débuts du mandat de Recycle NB, la commission a considéré qu'il était prioritaire d'établir la mission de l'organisme. Lorsque de nouveaux programmes sont confiés à Recycle NB, l'énoncé de mission peut être modifié en conséquence.

La commission a établi les buts et objectifs suivants pour Recycle NB :

1. **Accroître l'éducation et la sensibilisation du public**

   Recycle NB met l'accent sur l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick en matière d'environnement pour l'aider à comprendre que les déchets sont une ressource précieuse, tout en soulignant que le recyclage est une solution de rechange viable à leur élimination.

2. **Assurer une viabilité financière**

   Recycle NB s'efforce constamment de mériter la confiance du public en se montrant financièrement viable malgré la situation économique difficile.

3. **Ajouter de la valeur**

   Grâce aux avances technologiques et aux marchés émergents de produits recyclés, Recycle NB s'efforce d'ajouter de la valeur aux déchets et d'assurer ainsi la stabilité à long terme des programmes.

4. **Faciliter la réduction des déchets**

   Recycle NB voit à ce que ses programmes offrent des solutions accessibles et généralisées pour le recyclage de toutes les matières désignées et continuera à travailler à l'objectif global d'un Nouveau-Brunswick sans déchets.

5. **Faire preuve de transparence et rendre des comptes**

   Recycle NB est déterminé à rendre des comptes à faire preuve de transparence dans ses processus et continuera à chercher des moyens d'améliorer son rendement à cet égard.

Gouvernance de la commission



Composition et structure de la commission

Les membres de la commission de Recycle Nouveau-Brunswick sont nommés par la ministre de l'Environnement conformément à l'article 4 du *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*. Les membres de la commission représentent toutes les régions de la province et les deux communautés linguistiques. La variété de leurs antécédents et de leurs expériences permet aux membres d'appliquer des points de vue particuliers aux questions environnementales auxquelles fait face le Nouveau-Brunswick.

Membres de la commission et mandat

Membres de la commission



Murray Driscoll, *président*
Quispamsis (N.-B.)
M. Driscoll est un enseignant à la retraite et le maire de Quispamsis.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Paul Losier, *vice-président*
Beresford (N.-B.)
M. Losier est conseiller municipal de la ville de Beresford et président du conseil de la Commission des déchets solides Nepisiguit-Chaleur.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Grant Mitton
Moncton (N.-B.)
M. Mitton est un conseiller à la retraite en santé et sécurité au travail du ministère du Travail fédéral, région de l'Atlantique, et un grand amateur de plein air.
(Mandat : du 19 juin 2009 au 18 juin 2012)



Colombe Leblanc-King
Saint-André (N.-B.)
Mme Leblanc-King est une enseignante à la retraite qui demeure active dans le domaine des services communautaires et de la planification du développement.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Bryan Howell
Shediac Cape (N.-B.)
M. Howell est un ancien directeur général d'Encorp Atlantique maintenant à la retraite qui demeure actif dans l'élaboration de programmes de recyclage.
(Mandat : du 19 juin 2009 au 18 juin 2012)



Thérèse Bourgeois
Grand-Sault (N.-B.)
Mme Bourgeois a de l'expérience dans le secteur de l'accueil et du tourisme et elle est aussi vice-présidente du club de ski de fond Kahoutek.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)

Les pouvoirs de la commission sont établis à l'article 5 du *Règlement sur les matières désignées.* En termes généraux, la commission est chargée de déterminer la stratégie et les politiques de l'organisme, de fixer des objectifs pour la direction, d'approuver les budgets ainsi que de s'acquitter de ses obligations fiduciaires dans les domaines où le gouvernement provincial lui a confié la responsabilité d'intendance. La commission exerce son rôle de surveillance des activités de Recycle NB au moyen des réunions ordinaires de la commission et de ses comités. La commission a établi deux comités : le comité de direction et des ressources humaines, et le comité des finances et de la vérification. Par ailleurs, les parties prenantes interviennent activement dans le fonctionnement de Recycle Nouveau-Brunswick par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie établis par la commission.

La commission a tenu cinq réunions durant l'année.

Des réunions ont eu lieu aux dates suivantes :

- Le 5 février à Fredericton
- Le 7 mai à Quispamsis
- Le 18 juin à Grand-Sault (assemblée générale annuelle)
- Le 10 septembre à Fredericton
- Le 3 décembre à Fredericton

Le taux de présence aux réunions de la commission a été de 96 %.

	Commission (cinq réunions)		**Commission** (cinq réunions)
Murray Driscoll *président*	5	Paul Losier *vice-président*	5
Rod Borden	4 sur 5	Thérèse Bourgeois	5
Roland Guitard	5	George Haines	5
Bryan Howell	5	Colombe Leblanc-King	5
Grant Mitton	5	Mary Ann Coleman	1 sur 2
Phillip Jensen	4 sur 4	Grace Losier	3 sur 3
Paul Després	2 sur 2		



Rod Borden
Saint John (N.-B.)
M. Borden est un enseignant à la retraite et un bénévole actif à Saint John.
(Mandat : du 8 septembre 2008 au 7 septembre 2011)



Phillip Jensen
Fredericton (N.-B.)
M. Jensen est un cadre à la retraite de l'industrie de camionnage et ancien président de la Commission de gestion des déchets solides de Fredericton.
(Mandat : du 12 avril 2010 au 11 avril 2013)



Grace Losier
Grand Bay-Westfield (N.-B.)
Mairesse de Grand Bay-Westfield, Mme Losier est active dans le développement des entreprises et le développement communautaire de la région.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



Paul Després
Shediac (N.-B.)
M. Després est un ancien directeur commercial régional dans le secteur de la construction résidentielle et commerciale.
(Mandat : du 8 juin 2010 au 7 juin 2013)



Roland Guitard
Pointe-Verte (N.-B.)
M. Guitard est un cadre en assurance à la retraite et ancien maire adjoint de Pointe-Verte.
(Mandat : du 15 juin 2010 au 14 juin 2013)



George Haines
Fredericton (N.-B.)
M. Haines, maintenant à la retraite, était sous-ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux.
(Mandat : du 19 juin 2009 au 18 juin 2012)

La commission tient à remercier Mary Ann Coleman, dont le mandat a pris fin en 2010, pour ses loyaux services à la commission. La commission lui est reconnaissante pour de ses conseils avisés pendant son mandat et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets d'avenir.

Comité de direction et des ressources humaines

Le comité de direction et des ressources humaines est chargé de traiter les sujets qui ont trait aux questions stratégiques générales et aux ressources humaines. Le comité est composé de quatre membres de la commission, parmi lesquels un président est nommé. Le comité s'occupe de l'évaluation du rendement du chef de la direction, formule des recommandations en matière de santé et de sécurité et donne des conseils à la commission relativement aux politiques sur la rémunération et les avantages sociaux du personnel. De plus, le comité peut examiner les politiques en vigueur et recommander des modifications, ou encore soumettre de nouvelles politiques organisationnelles à l'approbation de la commission.

Membres

- Rod Borden, président
- Murray Driscoll
- Paul Losier
- Grant Mitton



Comité des finances et de la vérification

Le comité des finances et de la vérification est chargé d'examiner les facteurs financiers fondamentaux de l'organisme et de présenter des recommandations à la commission. Le comité est composé de quatre membres de la commission, parmi lesquels un président est nommé. Les responsabilités du comité comprennent notamment l'examen du budget annuel et des résultats financiers trimestriels en vue de leur approbation par la commission, l'examen des résultats de vérification interne et externe et la surveillance du processus de communication et de divulgation de l'information financière. De plus, le comité s'occupe de la gestion des risques et formule des recommandations sur les placements et la politique de placement de l'organisme.

Membres

- Rod Borden, président
- Murray Driscoll
- George Haines
- Grant Mitton

Reddition de comptes

Recycle NB s'acquitte de son engagement en matière de reddition de compte en examinant continuellement les politiques et les pratiques de la commission. Des mécanismes de rapport clés tels que l'approbation par la commission du rapport annuel et du plan de gestion de l'organisme forment un élément fondamental de cet engagement. Par ailleurs, un cabinet de vérificateurs externes fait la vérification des états financiers. Cette vérification garantit que l'organisme se conforme aux principes comptables généralement reconnus (PCGR), et toutes les constatations sont présentées au comité des finances et de la vérification avant d'être étudiées par la commission plénière. La commission continue à chercher des moyens d'améliorer sa reddition de comptes en tenant des séances stratégiques avec divers groupes de parties prenantes. Les résultats et les recommandations qui découlent de ces séances sont ensuite intégrés aux pratiques de gouvernance interne de Recycle NB.

Transparence

Recycle NB continue d'expliquer ses activités en détail à la population au moyen de son rapport annuel, d'une participation active aux comités consultatifs de l'industrie et de l'utilisation du grand éventail de moyens de communication à sa disposition. Cette transparence dépasse les exigences du *Règlement sur les matières désignées* et vise à fournir en tout temps le plus d'information possible à la population du Nouveau-Brunswick. L'engagement des gens du Nouveau-Brunswick est essentiel pour que Recycle NB puisse s'acquitter de sa mission et atteindre ses objectifs.

Recycle NB croit fermement dans le *Règlement sur les matières désignées* et adhère à son principe d'interdire l'interfinancement de la gestion de matières provenant de flux de déchets distincts. Recycle NB comprend l'importance de veiller avec diligence à que les consommateurs du Nouveau-Brunswick paient uniquement pour le coût réel des flux de déchets qui sont créés et gérés.

Comités consultatifs de l'industrie

Les parties prenantes de l'industrie sont invitées à participer à la gestion des programmes de recyclage par l'entremise des comités consultatifs de l'industrie pour les pneus et la peinture, comités qui sont présidés par un membre de la commission de Recycle NB. Ce régime de gouvernance offre à la commission de Recycle NB la possibilité de profiter des connaissances et des conseils des parties prenantes au sujet des différentes questions et initiatives relatives aux programmes de la manière la plus efficiente et la plus équitable possible. Les membres des comités consultatifs de l'industrie se réunissent régulièrement pour aider la commission à s'acquitter de son mandat de surveillance des programmes. Ces comités offrent à la commission une occasion unique de communication bilatérale et directe avec les deux industries et leurs parties prenantes. Les réunions sont l'occasion de discuter des commentaires, des préoccupations et des suggestions exprimés et d'élaborer des solutions innovatrices pour relever les défis actuels et éventuels. La collaboration qu'offrent de tels partenariats avec les parties prenantes permet à la commission de Recycle NB d'entendre, d'évaluer et d'appliquer régulièrement une diversité de points de vue.

Programme d'intendance des pneus

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**
  Rod Borden, *président*
- **Recycle NB**
  Jamie Seamans, *gestionnaire du PIP*
- **Détaillants de pneus**
  ATDA, Frank Connor, *directeur général*
- **Concessionnaires d'automobile**
  NBADA, Jane Young, *directrice générale*
- **Commissions de gestion des déchets solides**
  ADSNB, Ian Comeau, *membre*
- **Transporteur et transformateur**
  TRACC, Stephen Richardson, *directeur de l'usine*

Programme d'écologisation de peinture

Membres du comité consultatif de l'industrie

- **Recycle NB**
  Paul Losier, *président*
- **Recycle NB**
  Pat McCarthy, *gestionnaire du PEP*
- **Propriétaires de marque**
  Tim Dietrich, Home Hardware, *directeur, ventes au détail*
- **Agent de peinture**
  Product Care Association*, Mark Kurschner, *président*
- **Commissions de gestion des déchets solides**
  ADSNB,Bill Slater, *membre*
- **Détaillants de peinture**
  Conseil canadien du commerce de détail, Christine James, *directrice des relations gouvernementales*
- **Transformateur**
  Société Laurentide, Mario Clermont, *directeur général*
- **Transporteur**
  Hebert's Recycling Inc**, Kevin Sargent, *président*

* Remplaçant désigné : Mannie Cheung
** Remplaçant désigné : Kevin Landry

Responsabilité élargie des producteurs (REP)

En tant que principe, le concept de la REP est loin d'être nouveau. Cela fait plus d'une décennie que de nombreux gouvernements partout dans le monde l'appliquent. Le Conseil canadien des ministres de l'Environnement (CCME) a adopté le principe de la REP, en vertu duquel le producteur est responsable du produit tout au long de son cycle de vie au-delà de l'étape de sa consommation. Le producteur assume donc la responsabilité financière de la gestion des déchets de ses propres produits.

Application de la REP

Le fondement du principe de la REP est donc un transfert de responsabilité des gouvernements et des municipalités aux producteurs des biens qui sont consommés. En fait, les programmes de REP modifient l'équilibre traditionnel des responsabilités parmi les fabricants et les importateurs de biens de consommation, les consommateurs et les gouvernements en ce qui a trait à la gestion des déchets. Une caractéristique de tous les programmes de REP est l'intervention continue des producteurs et des importateurs au stade post-consommation des biens commerciaux. Cette forme de gestion responsable des produits encourage l'efficience des systèmes, ce qui peut avoir de réels avantages pour la population du Nouveau-Brunswick. Lorsqu'il élabore des règlements relatifs à la REP, le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit toujours s'assurer de la participation des parties prenantes de l'industrie au processus. Chaque article d'un règlement visant un produit donné doit être soigneusement soupesé, puisqu'il est susceptible d'établir la norme de toute initiative future. En dernière analyse, les autorités locales et les contribuables sont déchargés du fardeau des conséquences juridiques, physiques et socioéconomiques de la gestion des déchets qui leur était imposé auparavant.

Avantages de la REP

Voici certaines des raisons pour lesquelles les programmes de REP sont bénéfiques pour le Nouveau-Brunswick :

- La REP transfère les coûts de fin de vie aux producteurs et à d'autres dans la chaîne de production, plutôt que d'en faire porter le fardeau aux municipalités et aux contribuables.
- La REP procure aux producteurs ayant des coûts élevés de gestion en fin de vie un incitatif et une occasion de repenser leur produit afin d'abaisser ces coûts le plus possible.
- La REP crée des mesures incitatives qui amènent les producteurs à enlever les substances toxiques de leurs produits et à adopter une conception plus écologique des produits.
- La REP encourage l'innovation dans les techniques de recyclage, ce qui peut mener à la réduction du coût des produits pour les consommateurs.
- La REP crée un cadre solide pour l'élaboration continue de programmes sans qu'il soit nécessaire pour le gouvernement d'adopter d'autres mesures législatives.
- La REP contribue à réduire l'empreinte carbonique grâce à l'utilisation accrue de matières recyclées.
- Les programmes de REP mettent le Nouveau-Brunswick sur la voie de zéro déchet.

Perspectives en matière de REP

Comme de nombreuses provinces cherchent activement à explorer et à encourager les programmes de REP, Recycle NB s'efforcera de traduire ses succès en de nouvelles possibilités. À l'automne 2009, le CCME a approuvé en principe un plan d'action pancanadien pour la REP, et un groupe de travail a été mis sur pied pour donner des conseils sur l'élaboration et la mise en œuvre de programmes de REP et de gestion responsable des produits. L'approche prévoit l'adoption progressive de programmes de REP pour les produits et matériaux prioritaires déterminés. Étant donné la complexité et la compétitivité des marchés mondiaux et nationaux, il se pourrait que, dans un marché relativement restreint comme celui du Canada, les signaux envoyés aux producteurs ne soient pas assez puissants en soi pour faire entrer la dimension environnementale dans la conception des produits et la gestion de la chaîne d'approvisionnement. Pour appuyer les objectifs environnementaux de la REP, d'autres mesures pourraient donc être nécessaires, par exemple l'écoétiquetage, des restrictions sur les substances dangereuses, des normes et règlements sur la teneur en matières recyclées, des politiques d'approvisionnement écologique, des ententes de performance environnementale ou des ententes volontaires ainsi que diverses autres possibilités (normes, interdictions, directives, outils éducatifs). Recycle NB attend avec impatience de voir un avenir où la fabrication propre, la prévention de la pollution et le concept de zéro déchet sont des objectifs courants dans toutes les industries.

Éducation et sensibilisation du public

Petit à petit, une partie grandissante de la population se sensibilise à l'importance de réduire, de réutiliser et de recycler. Cependant, les gens se demandent parfois où et comment apporter les produits en fin de vie pour leur recyclage ou leur élimination de façon appropriée. Recycle NB veut combler ce manque d'information en devenant un centre de renseignements sur le recyclage. Recycle NB s'attaque à cette tâche en rassemblant l'information connue et en offrant aux résidents et aux entreprises un guichet unique où trouver des réponses aux questions sur le recyclage. Nous sommes d'avis que des renseignements exacts et fiables peuvent et doivent être mis à la disposition de chaque personne. Il faut du temps et de la persévérance avant que s'opère un changement fondamental dans la perception que nous avons des déchets. Il est impératif de commencer par donner aux gens l'information nécessaire pour modifier leurs habitudes de vie, mais cela prend aussi des efforts plus concertés. Pour cette raison, Recycle NB a lancé une grande campagne d'éducation et de sensibilisation à l'été 2010. Les objectifs de la campagne « Au-delà des déchets » étaient de prendre le pouls de la population du Nouveau-Brunswick sur les questions de recyclage et de déterminer le niveau de connaissance des programmes actuels. La campagne a été menée en collaboration avec le Fonds en fiducie pour l'environnement (FFE) du ministère de l'Environnement et Encorp Atlantique. Encorp Atlantique offre des services de gestion au stade post-consommation des récipients à boisson aux organismes qui distribuent des boissons dont le récipient porte une consigne au Nouveau-Brunswick.

Quatre « ambassadeurs et ambassadrices de l'environnement » ont été embauchés pour la campagne estivale. Basées dans différentes régions de la province, ces personnes ont constitué un lien de communication bilatéral efficace pour joindre les écoles et les collectivités locales. En plus d'agir comme ressources communautaires, les ambassadeurs et ambassadrices ont réalisé des sondages auprès des participants aux programmes de recyclage des récipients et de la peinture. Le but était d'améliorer l'expérience des consommateurs aux comptoirs de collecte et aux centres de remboursement, en plus d'augmenter les taux de récupération des matières visées par les programmes. La campagne a donné comme résultat des communications améliorées, un public mieux informé et mieux éduqué et un personnel mieux formé dans les comptoirs de collecte et chez les détaillants. La campagne a consisté notamment dans des visites et la réalisation d'entrevues auprès du personnel de 79 centres de remboursement des récipients à boisson, de 56 comptoirs de collecte de peinture et de 511 détaillants de peinture. De plus, 33 autres lieux ont été visités, soit pour donner une formation, soit pour établir de futurs partenariats. Les ambassadeurs et ambassadrices de l'environnement ont aussi donné des présentations dans 32 salons commerciaux et foires. La campagne 2010 « Au-delà des déchets » a connu un grand succès et sera reprise à l'été 2011; l'accent sera mis sur le programme de recyclage des pneus.

Projets de recyclage communautaires

Un nouveau partenariat a été conclu en 2009 entre Recycle NB et Habitat pour l'humanité, un organisme sans but lucratif. Le principal objectif d'Habitat pour l'humanité a toujours été de construire des logements abordables et de favoriser l'accession à la propriété comme moyen de briser le cycle de la pauvreté. Ce partenariat vise avant tout à fournir un logement sûr à des familles à faible revenu tout en assurant une nouvelle vie à des produits recyclés fabriqués à partir de peinture résiduelle et de pneus hors d'usage. Dans les régions de Moncton et de Saint John, Habitat pour l'humanité a utilisé en 2009 des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée dans ses projets de construction domiciliaire. L'expérience a connu un tel succès qu'elle a été répétée en 2010 avec trois projets à Moncton, à Saint John et à Fredericton. Il faut surmonter de nombreux défis pour exécuter un programme d'une telle complexité et aider les personnes les plus démunies. Recycle NB et les parties prenantes de l'industrie sont très heureux de pouvoir contribuer à une cause aussi louable. Les bardeaux, entièrement fabriqués dans les installations de la TRACC à Minto, au Nouveau-Brunswick, sont expédiés à chaque chantier juste avant le début de la construction. Une multitude de bénévoles dévoués de la communauté utiliseront chaque paquet de bardeaux de toiture et chaque contenant de peinture dans la réalisation du projet. La réaction et l'appui du public à cette initiative se sont avérés extrêmement positifs, et la qualité élevée et l'apparence attrayante des bardeaux de toiture composites et de la peinture recyclée en ont surpris plusieurs. Une garantie transférable de 50 ans sur les bardeaux de la TRACC et l'emploi de peinture durable Boomerang à faibles émanations de COV font que les nouveaux propriétaires auront quelques soucis en moins plus tard. Habitat pour l'humanité souhaite continuer à utiliser les bardeaux « Moderne Slate » et la peinture « Boomerang » dans ses futurs projets de construction. Voilà une autre façon pour Recycle NB de continuer à s'assurer que la véritable valeur des ressources « usées » est reconnue dans la province.

Le recyclage à valeur ajoutée

Recycle NB a toujours cherché à obtenir la pleine valeur des ressources recyclées, dont les pneus hors d'usage et les restants de peinture. Le bilan extrêmement positif du programme d'intendance des pneus (PIP) à cet égard lui a valu une renommée nationale et internationale. Régulièrement, des pays de partout dans le monde communiquent avec le programme parce qu'ils ont l'intention d'adapter la formule gagnante à leur propre situation. On peut se demander comment un programme de recyclage des pneus d'une province canadienne relativement petite a pu susciter un tel intérêt. La raison est très simple et se résume à ceci : le recyclage à valeur ajoutée.

En règle générale, un fabricant de biens a besoin de matières premières. Les matières premières subissent une transformation pour devenir des produits finis qui répondent vraisemblablement à une demande du marché et qui peuvent être vendus à des clients industriels, commerciaux ou résidentiels. Le recyclage à valeur ajoutée renverse simplement le processus. Grâce à l'innovation et à la collaboration, de nouvelles solutions créatrices sont trouvées pour transformer les matières en fin de vie des produits de consommation en de nouveaux produits. Cela signifie aller au-delà de l'élimination de la peinture inutilisée et des vieux pneus dans nos lieux d'enfouissement et reconnaître la valeur réelle, en tant que ressources, des déchets du Nouveau-Brunswick. Cela démontre aussi très bien pourquoi le développement des marchés est un volet tout à fait crucial du succès à long terme des programmes de Recycle NB.

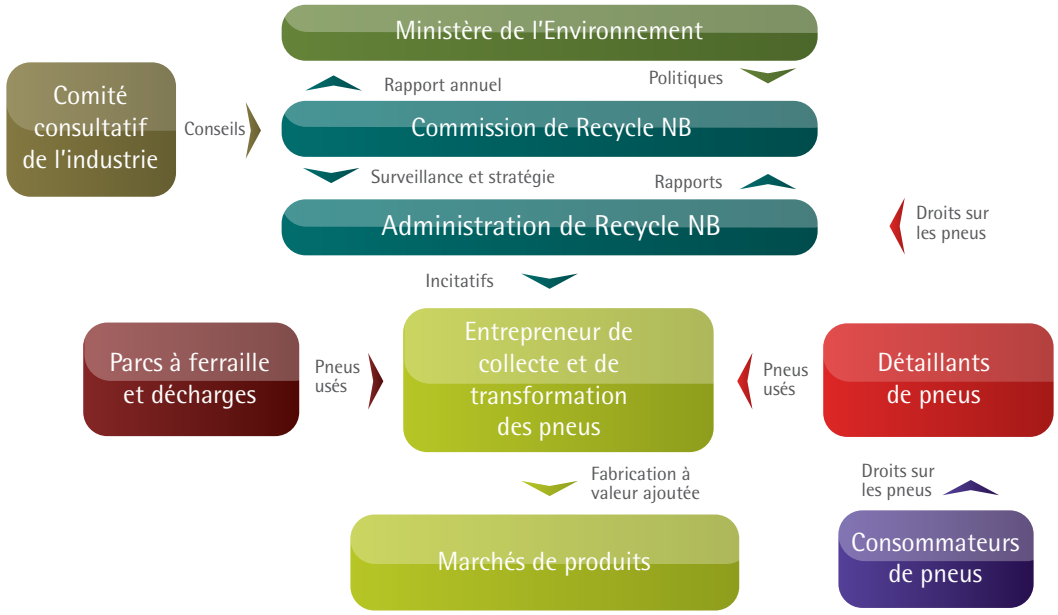
La réussite du programme dépend largement de l'engagement et de l'action des gens du Nouveau-Brunswick. La réaction et le soutien du public, qui se traduisent dans les gestes quotidiens posés pour trier les matières recyclables, ont une incidence directe sur le résultat net des programmes. À mesure que la sensibilisation du public à l'égard des programmes augmente, Recycle NB constate qu'il existe un intérêt réel grandissant pour la préparation et le triage des matières recyclables. Davantage sensibilisés, les résidents de la province comprennent aussi que la corrélation entre les prix des biens qu'ils achètent chaque semaine et leurs efforts en matière de recyclage est de plus en plus forte. Le nombre croissant de programmes de REP au Canada ne fera que renforcer ce lien. Le recyclage à valeur ajoutée est un système en vertu duquel la nature et le commerce coexistent avantageusement. L'approche fondée sur la REP appliquée à la conception des programmes incite les industries à se transformer en adoptant un design intelligent sur le plan écologique. Lorsque les choses sont bien faites, cela crée une synergie qui encourage ces industries à être à la fois plus durables tout en demeurant prospères. Pour voir des résultats tangibles, il suffit de regarder la liste des plus de 80 produits de la TRACC tous fabriqués, au moins partiellement, à partir de pneus hors d'usage. De même, Laurentide est un pionnier dans la fabrication de produits novateurs à base de peinture recyclée.

Une approche qui a donné des résultats probants pour les programmes du Nouveau-Brunswick est le développement de marchés qui font naître une demande pour des produits recyclés. Au siècle dernier, il arrivait souvent que les efforts de recyclage aboutissent à la mise au point de produits de qualité inférieure. Toutefois, les produits recyclés modernes sont enfin reconnus comme des solutions de rechange légitimes aux produits fabriqués à partir de matières vierges. Plusieurs facteurs, y compris le nouveau mouvement pour un développement durable et des bâtiments écologiques, ont contribué au renforcement de la demande pour des produits moins gourmands en ressources. Les marchés peuvent aussi bénéficier de politiques publiques telles que les stratégies d'approvisionnements écologiques, un autre secteur clé où Recycle NB espère trouver de futures possibilités de développement. De nos jours, les consommateurs prennent souvent en considération plusieurs facteurs avant d'acheter des biens. Les considérations liées à l'environnement ont tendance à peser de plus en plus lourd dans nos choix de consommation. Que ce soient des surfaces en caoutchouc plus sécuritaires pour les cours d'école et les parcs, du paillis pour un aménagement paysager exigeant peu d'entretien et faisant une utilisation plus efficace de l'eau ou de la peinture recyclée à faibles émissions de COV, les consommateurs consciencieux d'aujourd'hui gravitent tout naturellement vers les biens recyclés. Le fait de savoir que, en recyclant nos produits en fin de vie, nous contribuons à assurer la durabilité de l'environnement pour les générations futures constitue un autre avantage très attrayant. Les résultats encourageants obtenus montrent clairement que les gens du Nouveau-Brunswick appuient l'approche à valeur ajoutée de la gestion des ressources recyclées. En effet, on peut dire que, non seulement les résidents de la province veulent se responsabiliser face aux déchets, mais aussi que le recyclage à valeur ajoutée profite clairement aux gens du Nouveau-Brunswick.

Modèles des parties prenantes de Recycle NB

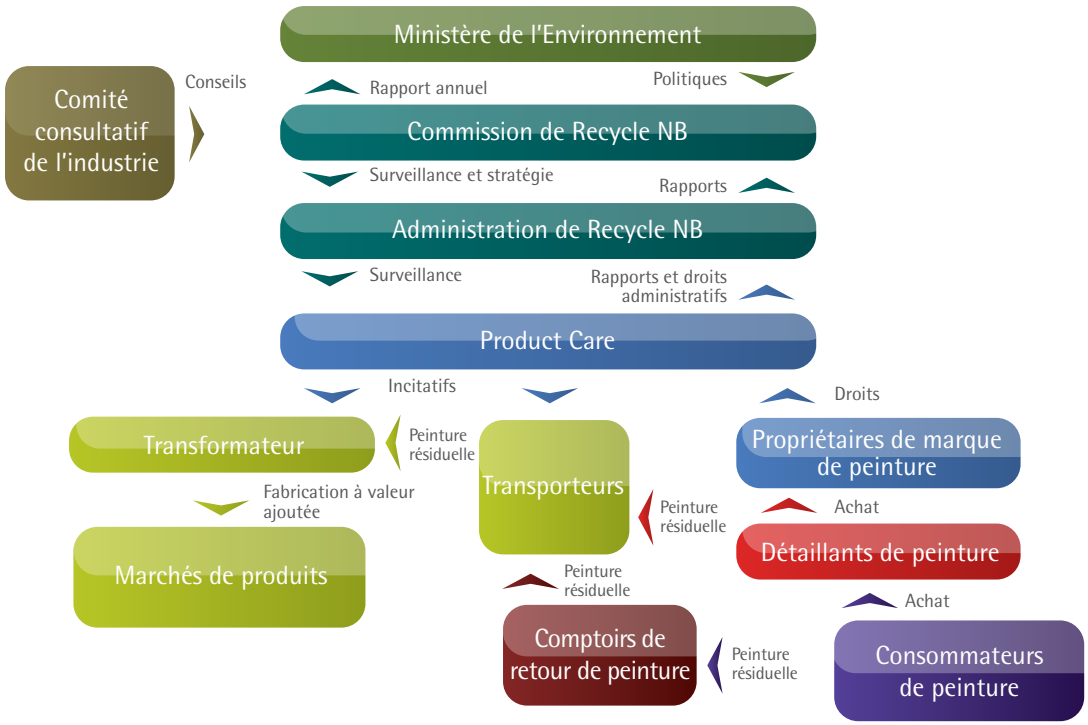
Programme d'intendance des pneus (PIP)

Modèle des parties prenantes du PIP



Programme d'écologisation de peinture (PEP)

Modèle des parties prenantes du PEP pour la REP



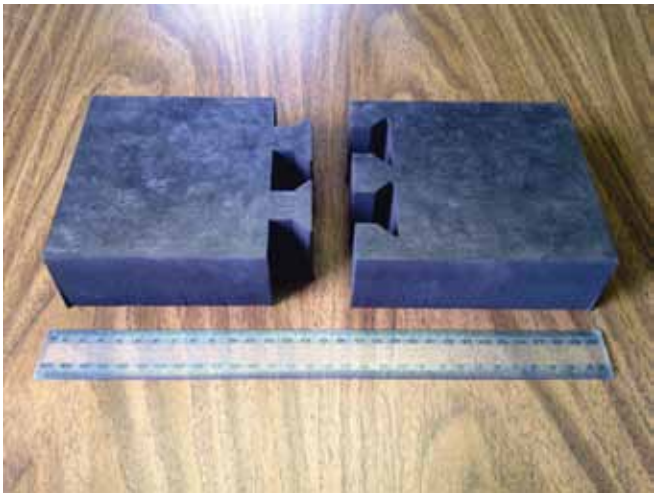
Programme d'intendance des pneus (PIP)

Faits saillants du PIP

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le Règlement a créé Recycle NB et, du même coup, transféré les droits et obligations de la Commission d'intendance des pneus du Nouveau-Brunswick à la nouvelle entité.

Depuis la mise en œuvre du programme de recyclage des pneus du Nouveau-Brunswick en 1996, l'équivalent de plus de 14 millions de pneus hors d'usage a été recyclé pour être transformé en nouveaux produits à valeur ajoutée grâce au PIP. Un élément essentiel du succès continu du programme est la capacité de la Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (TRACC) de trouver et de développer de nouveaux marchés clés pour les produits recyclés, ce qui augmente la quantité de caoutchouc dont elle a besoin pour répondre à la demande croissante des consommateurs. Comme de plus en plus de caoutchouc est ainsi utilisé chaque année, il se pourrait même que le caoutchouc provenant des pneus hors d'usage du Nouveau-Brunswick en vienne à ne plus suffire pour satisfaire aux besoins en matières recyclées de la TRACC.

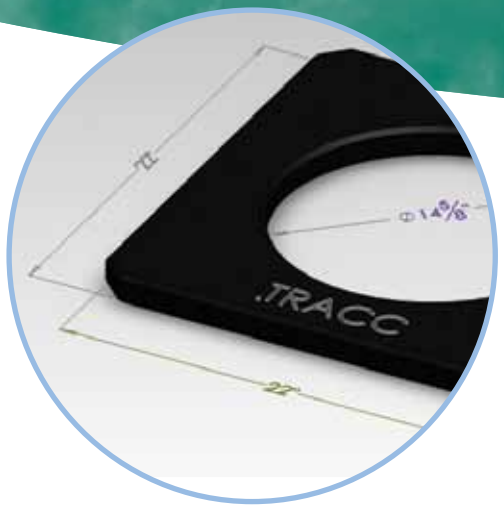
La plus récente expansion du marché des bardeaux de toiture par la TRACC est un bon exemple. Une entente conclue avec un important distributeur de produits domiciliaires a ouvert pour la TRACC un accès sans précédent à l'un des réseaux d'approvisionnement les plus intégrés en Amérique du Nord. Ce développement à lui seul pourrait augmenter de façon considérable le carnet de commandes des bardeaux fabriqués par la TRACC. Une conséquence directe sera la nécessité non seulement d'accroître la capacité de fabrication, mais aussi d'augmenter la main-d'œuvre pour faire fonctionner l'équipement nouvellement installé. Le principal défi pourrait bien s'avérer être l'approvisionnement en matières recyclées. Le PIP travaille avec les gens du Nouveau-Brunswick à la fois en vue de réduire les déchets et de créer des avantages à long terme sur les plans environnemental et économique ici même dans la province.



La REP et les pneus hors route

Les pneus hors route sont ceux qu'on trouve par exemple sur les tracteurs agricoles, les chargeuses frontales et les énormes camions à benne basculante de l'industrie minière. Les pneus hors route sont conçus pour être utilisés dans des conditions de travail extrêmement rudes. Ces pneus peuvent être de très grandes dimensions, ce qui les rend difficiles à manipuler et à transporter en raison de leur diamètre extérieur gigantesque et de leur poids énorme. Cette solidité sur le terrain des pneus hors route présente toutefois des défis importants sur le plan du recyclage. De plus, tout comme les pneus plus petits utilisés sur les véhicules routiers, l'entreposage des pneus hors route peut constituer une menace pour l'environnement pour toutes sortes de raisons.

Dans le cadre d'une initiative proactive de l'Atlantic Tire Dealers Association (ATDA) au nom des détaillants de pneus hors route du Nouveau-Brunswick, un nouveau programme pour les pneus hors route est entré en vigueur le 1er janvier 2010. En vertu de ce programme de REP volontaire, des droits de recyclage selon un barème progressif sont facturés aux consommateurs en fonction de la taille et du poids combinés des pneus hors route qui sont achetés. Les détaillants utilisent les fonds perçus pour contribuer aux coûts de recyclage à l'usine de la TRACC à Minto, où les vieux pneus hors route sont transformés en produits à valeur ajoutée très demandés, dont le paillis SuperShred. Recycle NB continue à collaborer avec l'ATDA en vue de mettre au point un programme complet de recyclage des pneus selon le modèle de REP.



Réalisations du PIP

Le ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick a confié à Recycle NB le mandat d'organiser un programme de gestion de produits pour les pneus hors d'usage. Grâce au Programme d'intendance des pneus, Recycle NB fournit un mécanisme qui permet à tous les détaillants de pneus au Nouveau-Brunswick de s'acquitter de leur obligation de se conformer au *Règlement sur les matières désignées.* Le Règlement vise quiconque vend des pneus neufs dans la province.

Ventes de pneus en 2010

Il y a plus de 700 détaillants de pneus titulaires d'une immatriculation au Nouveau-Brunswick. Il incombe à chaque titulaire de percevoir, au point de vente, le droit de recyclage de pneus pour chaque pneu neuf vendu. Les droits doivent ensuite être remis à Recycle NB, puis les fonds perçus servent à financer la collecte, le transport et le recyclage des pneus hors d'usage.

D'un point de vue financier, le programme a toujours été autosuffisant, ne recevant aucune aide financière du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Nombre de pneus vendus :
1 125 000 (1 071 000 en 2009)

Collecte de pneus en 2010

Chaque pneu hors d'usage déposé chez un détaillant de pneus du Nouveau-Brunswick doit être ramassé et envoyé à l'usine de recyclage de la TRACC à Minto pour sa transformation ultérieure en produits à valeur ajoutée. Recycle NB continue de surveiller de près les taux de collecte afin d'assurer des règles du jeu équitables pour tous les détaillants de pneus de la province.

Nombre de pneus ramassés :
1 149 000 (1 008 000 en 2009)*

Taux de récupération :
102,1 % (94,1 % en 2009)

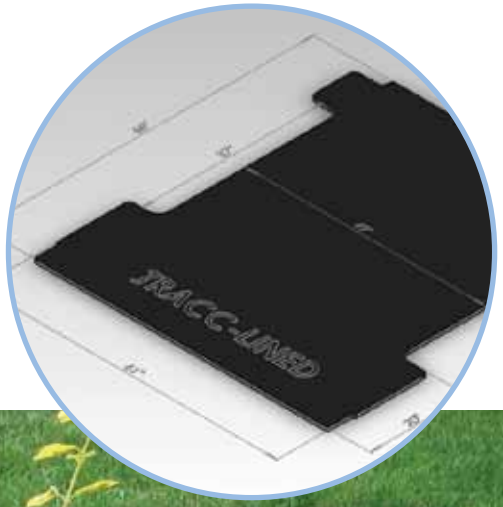
* **EPP modifié** = 10 kg – pour concorder avec les autres provinces

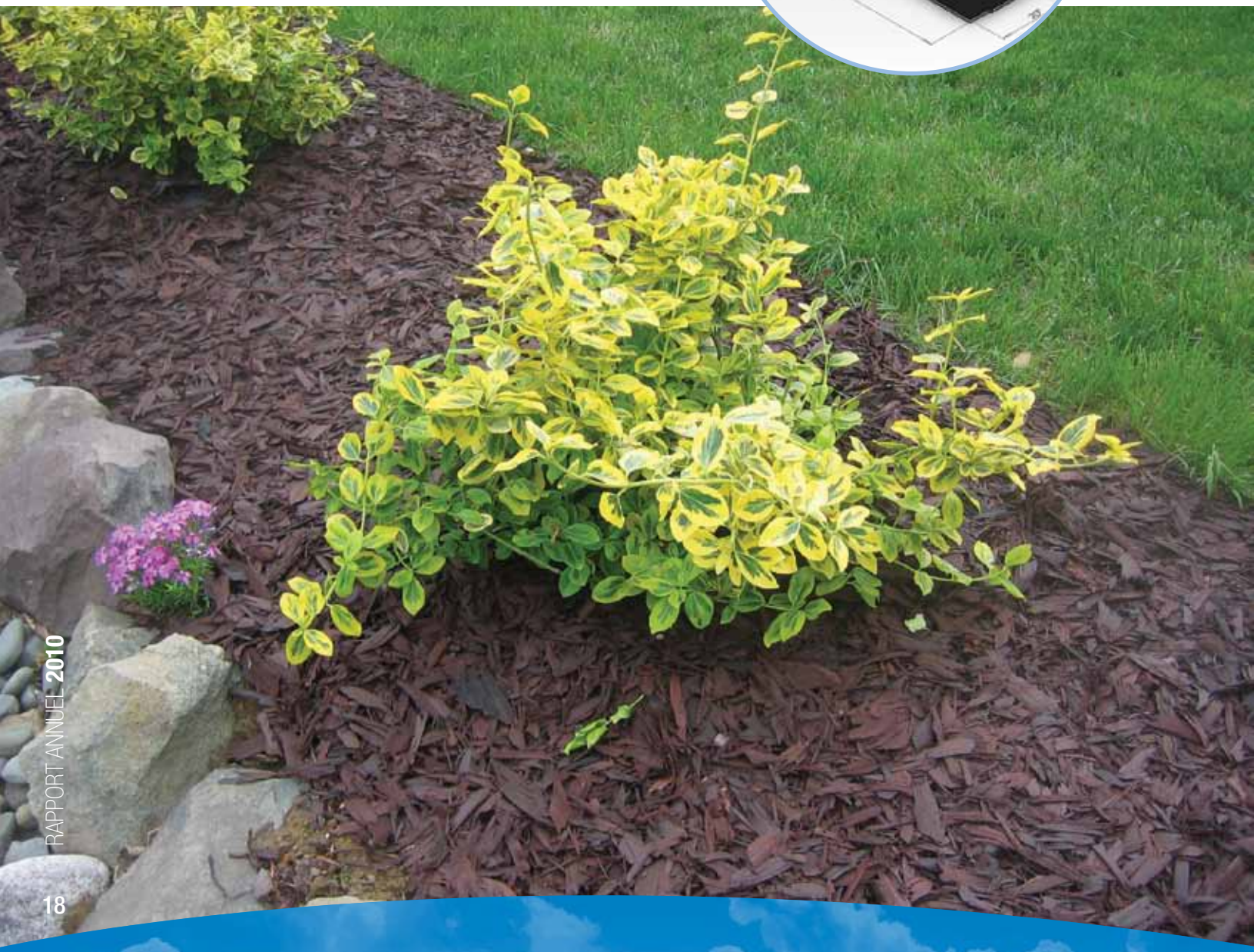


Programme d'intendance des pneus (PIP) (suite)

Transformation des pneus en 2010

En vertu du système de redevance de déversement établi entre la TRACC et le gouvernement du Nouveau-Brunswick, les coûts de transformation des pneus sont payés une fois que les pneus hors d'usage ramassés sont comptabilisés dans les stocks de la TRACC. Les avantages d'un tel système sont entre autres de réduire les frais d'administration et la fréquence des vérifications des stocks. L'accord nouvellement conclu est aussi considéré comme un premier pas positif vers la responsabilité élargie des producteurs en ce qui concerne le PIP.





Assurance de la qualité

Recycle NB s'engage à faire en sorte que la qualité des services offerts par le programme réponde aux besoins de la population du Nouveau-Brunswick. Les processus suivis par Recycle NB pour assurer la qualité du PIP sont les suivants :

- analyser les rétroactions et prendre des mesures pour améliorer le programme;
- analyser le plan de gestion du programme pour en améliorer l'exécution;
- analyser les tendances et les modèles;
- étalonner en fonction de programmes semblables ailleurs.

En 2010, Recycle NB a pris connaissance d'un large réseau d'importation de pneus hors d'usage dans le nord-ouest de la province à proximité de la frontière américaine. Recycle NB a collaboré avec les autorités pour faire démanteler l'opération et a remis le dossier au ministère de l'Environnement aux fins de suivi.

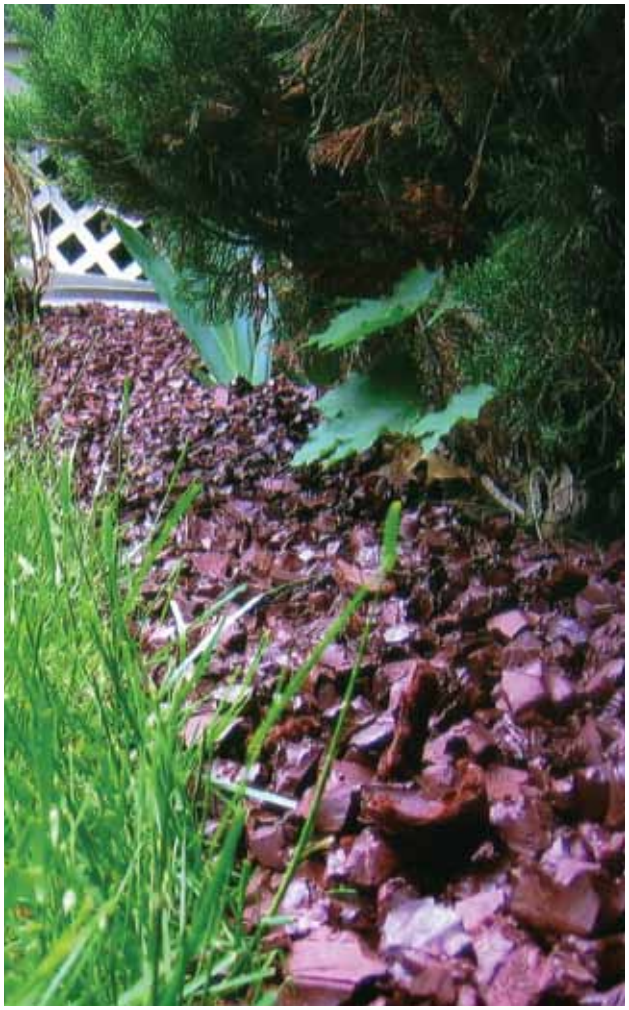
De plus, Recycle NB a continué à optimiser ses efforts et ses ressources en collaborant avec d'autres provinces au sujet de la vérification des détaillants de pneus grâce à son appartenance à la Canadian Association of Tire Recycling Agencies (CATRA).

Connaissance du PIP et niveaux de satisfaction à l'égard du programme dans la population du Nouveau-Brunswick

L'Association canadienne de l'industrie du caoutchouc a produit une étude en 2009 sur un certain nombre de questions, dont les opinions au sujet du recyclage des pneus. Les résultats du sondage ont été présentés à une réunion de la CATRA en avril 2010. Le sondage a porté sur Vancouver, Calgary, Winnipeg, Toronto, Sherbrooke et Fredericton. Au total, 1 811 personnes ont été interrogées. Comme c'était le premier sondage comprenant des questions sur le recyclage des pneus, il n'existe pas de données de références établies au préalable.

La comparaison des réponses obtenues à Fredericton à la moyenne nationale montre ceci :

- **Sensibilisation au système provincial de collecte et de recyclage des pneus hors d'usage** Répondants de Fredericton sensibilisés : 81,2 % (moyenne nationale : 58,0 %)



- **Satisfaction à l'égard de la gestion des pneus hors d'usage** Répondants de Fredericton très satisfaits : 87 % (moyenne nationale : 52 %)
- **Satisfaction à l'égard du sort des pneus en fin de vie** (les pneus hors d'usage sont recyclés de manière responsable) Fredericton : 73 % (moyenne nationale : 51 %)

Mentionnons que Fredericton a obtenu la note la plus élevée parmi les six localités visées par le sondage pour chacune des trois questions. Une explication de la note élevée obtenue à Fredericton pourrait être la proximité relative des installations de recyclage à Minto. L'une des cibles clés de la campagne « Au-delà des déchets » 2011 sera de continuer à faire connaître le PIP aux gens de toutes les régions du Nouveau-Brunswick.

Programme d'écologisation de peinture (PEP)

Perspective historique

Le *Règlement sur les matières désignées* (Règlement du Nouveau-Brunswick 2008-54) afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement* est entré en vigueur le 1er mai 2008. Le Règlement a créé *Recycle NB* tout en confiant à l'entité la responsabilité de lancer et de gérer le nouveau Programme d'écologisation de peinture, le premier programme dans la province à être géré selon le principe de la responsabilité élargie des producteurs.

Après avoir appuyé la recommandation du comité consultatif de l'industrie de la peinture composé de parties prenantes de la commission en juin 2008, Recycle NB a retenu Product Care comme agent de peinture des propriétaires de marque actuellement immatriculés en vertu du programme. Le programme d'écologisation de peinture a été mis au point par la Product Care Association au nom de l'industrie de la peinture en réponse au *Règlement sur les matières désignées* du Nouveau-Brunswick. Recycle NB a approuvé le programme pour une période de trois ans à compter du 1er avril 2009.

La première phase de la mise en œuvre du programme d'écologisation de peinture (PEP) a consisté à transférer la responsabilité financière des commissions de gestion des déchets solides du Nouveau-Brunswick aux propriétaires de marque de peinture, ce qui devait être fait pour la fin de 2008. La deuxième phase du PEP a été l'établissement d'un réseau de comptoirs de collecte partout dans la province. Le réseau des comptoirs de collecte était en place en avril 2009. Depuis cette date, les consommateurs de peinture, y compris les propriétaires et les entreprises, peuvent déposer gratuitement leurs restants de peinture à des comptoirs de collecte de peinture situés un peu partout au Nouveau-Brunswick.

Le rapport annuel de 2009 de Recycle NB visait les neuf premiers mois d'activité du PEP, tandis que ce rapport annuel représente la première année complète de fonctionnement du programme.

La deuxième phase de la mise en œuvre a consisté dans une importante campagne médiatique de sensibilisation publique organisée grâce aux efforts combinés de Product Care et de Recycle NB. Le changement le plus visible pour les gens qui nettoient leur garage, leur remise ou leur sous-sol est



l'augmentation importante des endroits où la peinture résiduelle peut être apportée pour être recyclée. Grâce à cet accroissement marqué de l'accessibilité, le nombre de personnes ayant recours au nouveau programme a monté en flèche. Les réactions du public et des commerces sont extrêmement encourageantes.

Le rapport de 2010 de Product Care confirme que le programme jouit toujours d'un large appui. La campagne promotionnelle « Au-delà des déchets » de l'été 2010 a maintenu l'accent sur des projets d'éducation et de sensibilisation aux programmes pour montrer aux gens du Nouveau-Brunswick comment l'environnement profite directement des activités de recyclage. Il ressort clairement que la population veut contribuer à éviter l'élimination de la peinture dans les lieux d'enfouissement, les incinérateurs et l'environnement. Heureusement, de plus en plus de gens choisissent de recycler leurs restants de peinture, ce qui augure très bien.

Certification ÉcoLogo

Le concept de construction verte va au-delà de l'emploi de produits recyclés dans la construction. Les produits recyclés doivent aussi être certifiés. Cette certification aide les consommateurs à repérer les produits les plus respectueux de l'environnement et les plus sécuritaires. On compte plusieurs marques internationales de reconnaissance de la qualité pour l'environnement, mais il existe seulement deux certifications principales en Amérique du Nord : ÉcoLogo et Green Seal (habituellement associées à la certification Leadership in Energy and Environmental Design, ou LEED, utilisée pour les projets de constructions nouvelles ou de rénovations résidentielles et commerciales). L'industrie considère les deux certifications comme des marques de leadership environnemental.

Les produits de peinture recyclés tels que Boomerang et Rona Eco sont fabriqués à partir des restants de peinture et de teinture pour usage domestique qui ont été récupérés. Pour garantir la qualité de ces produits, environ 1 % de peinture neuve est ajouté pour que le lustre, la viscosité et le temps de séchage soient adéquats et uniformes.

Par ailleurs, les émissions de composés organiques volatils (COV) des produits de Boomerang et de Rona Eco sont très faibles, ce qui leur a valu la certification ÉcoLogo. Tous les aspects du produit sont respectueux de l'environnement, y compris le contenant, fait de plastique recyclable, et l'étiquette, imprimée sur du papier certifié par le FSC. Il n'est donc pas étonnant que les processus de certification progressistes de ces produits continuent à susciter une attention et un intérêt bien mérités.

Réalisations du PEP

Ce plan d'écologisation de peinture offre aux parties prenantes de l'industrie le cadre nécessaire au fonctionnement d'un système de recyclage qui rend des comptes à toutes les parties prenantes et fait preuve de transparence.

En vertu du modèle de la REP, les dépenses engagées par le PEP pour les coûts reliés à la surveillance, aux communications, à la vérification et à l'administration générale ainsi que toute autre dépense relative au programme sont pleinement remboursées par Product Care selon le principe du recouvrement des coûts. Recycle NB ne reçoit aucun financement direct du gouvernement pour le PEP.

Les données sur les ventes et la collecte de peinture pour l'année civile 2010 sont fournies par la Product Care Association, comme l'exige le *Règlement sur les matières désignées* afférent à la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.*



Programme d'écologisation de peinture (PEP) (suite)



Ventes de peinture

La majeure partie de la peinture achetée est utilisée aux fins prévues, mais il arrive que le consommateur doive se débarrasser d'une partie inutilisée de la peinture qu'il s'est procurée. Pour financer les activités de recyclage du PEP, le prix de chaque contenant comprend un droit de recyclage pour la peinture achetée chez l'un des plus de 500 détaillants de peinture de la province. Au 31 décembre 2010, le PEP comptait 43 propriétaires de marque immatriculés. Les propriétaires de marque versent ensuite les droits de recyclage perçus à Product Care en fonction des volumes de vente. Puis, Product Care doit s'occuper de la gestion des activités conformément au plan de gestion approuvé.

Les membres du programme ont signalé la vente de 2 028 487 unités pour un volume liquide estimé à 5 725 316 litres, ce qui représente une moyenne de plus de 15 000 litres par jour. Les ventes signalées pour la période de neuf mois en 2009 se chiffraient à 1,57 million de contenants et à 4,31 millions de litres.

Collecte de la peinture

Grâce au PEP, les consommateurs, y compris les propriétaires et les entreprises, peuvent apporter leur peinture résiduelle ainsi que de nombreux types de teintures, vernis et aérosols, à l'un des nombreux comptoirs de collecte de la province. Au lancement du programme de recyclage de la peinture le 1er avril 2009, il y avait 46 comptoirs de collecte de peinture participants. Au 31 décembre 2010, le nombre de comptoirs de collecte était passé à 58. L'augmentation du nombre de comptoirs de collecte montre que le programme continue à améliorer l'accessibilité au recyclage de la peinture partout dans la province. Mentionnons aussi qu'il est plus facile pour tous les gens du Nouveau-Brunswick de participer à la protection de l'environnement en recyclant leur peinture résiduelle.

Au total, 315 050 litres de peinture ont été ramassés durant l'année. Le volume de peinture résiduelle traitée durant l'année et la méthode d'élimination sont résumés dans le tableau suivant :

Méthode	Volume (litres)	Pourcentage
Réutilisation	1 157	0,4 %
Recyclage	260 917	87,4 %
Enfouissement	27 800	9,3 %
Récupération d'énergie	8 405	2,8 %
Incinération	284	0,1 %
Total	298 563	100 %

Taux de recyclabilité/réutilisation de la peinture : 87,8 %, **comparativement** à 87,5 % en 2009.



Pourcentage de peinture résiduelle selon la méthode d'élimination

En 2010, 87,4 % de la peinture a été recyclée en peinture neuve, tandis que seulement 0,4 % a été réutilisée au moyen du volet échange de peinture du PEP.

Bien que le programme soit relativement nouveau, les résultats des indicateurs de rendement clés montrent que le PEP est efficace. La quantité de peinture recueillie a largement dépassé les attentes pour un nouveau programme, preuve irréfutable que les efforts déployés sur le plan de la communication portent ses fruits. L'entreprise de recyclage Laurentide de Victoriaville, au Québec, a aussi commenté l'excellente qualité et donc recyclabilité de la peinture reçue des participants au programme. Les matières non visées par le programme, qui consistent généralement dans des déchets ménagers dangereux, peuvent faire augmenter les coûts d'exploitation de façon considérable, et ces coûts sont ensuite refilés aux consommateurs de peinture. Les comptoirs de collecte et les participants au programme peuvent encore une fois être fiers du fait que le taux de matières rapportées qui ne sont pas visées par le programme est parmi les plus faibles de tous les programmes de recyclage de peinture du Canada.

Marchés de la peinture recyclée

Les gens du Nouveau-Brunswick cherchent constamment des moyens de réduire leurs déchets et de consommer de manière responsable. Notamment, de nombreux consommateurs conscientisés recherchent la peinture recyclée pour leurs besoins en décoration.

Les marchés de la peinture recyclée connaissent une croissance très rapide, surtout en raison des politiques d'approvisionnement écologique adoptées par les entreprises. L'approvisionnement respectueux de l'environnement, ou « approvisionnement écologique », est souvent défini comme le choix de biens et sevices dont l'impact sur l'environnement est moindre. Cela signifie que les entreprises, en cherchant à prévenir la production de déchets et de pollution, doivent prendre en compte l'impact environnemental en plus du prix, du rendement et d'autres facteurs habituellement envisagés dans leurs décisions d'achat. Une politique d'approvisionnement écologique exige habituellement de l'entreprise qu'elle évalue les conséquences sur l'environnement qu'un produit peut avoir à chaque étape de son cycle de vie. Il faut donc considérer les coûts de l'obtention



des matières premières ainsi que de la fabrication, du transport, de l'entreposage, de la manutention, de l'utilisation et de l'élimination du produit.

En plus d'offrir une valeur exceptionnelle et des avantages évidents sur le plan de l'environnement, la valeur ajoutée de la peinture est un aspect qui joue un rôle de plus en plus important dans le développement d'une « économie verte ». Recycle NB a confiance dans les perspectives qui s'ouvrent pour la peinture recyclée et continuera à encourager les consommateurs à utiliser des produits écologiques pour leurs besoins en décoration. La majeure partie des déchets qui sont envoyés dans les lieux d'enfouissement est en fait générée par les secteurs institutionnel, commercial et industriel (ICI). Recycle NB cherchera à promouvoir auprès des secteurs ICI la nécessité de plus en plus pressante d'adopter des politiques d'approvisionnement écologique.

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Place Frederick, tour TD
77, rue Westmorland, bureau 700
Fredericton Nouveau-Brunswick E3B 6Z3
Canada

Téléphone (506) 452-8000
Télécopier (506) 450-0072
Internet www.kpmg.ca

Au conseil d'administration de Recycle Nouveau-Brunswick

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Recycle Nouveau-Brunswick, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2010, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Fondement de l'opinion avec réserve

L'entité tire une partie de ses produits du recouvrement de droits d'intendance prélevés sur les pneus, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement*, dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits provenant de ces droits s'est limitée aux montants comptabilisés dans les comptes de l'entité, et nous n'avons pas pu déterminer si certains ajustements auraient dû être apportés aux montants des produits, de l'excédent des produits sur les charges, de l'actif, du passif et de l'actif net non affecté.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences du problème décrites dans le paragraphe « Fondement de l'opinion avec réserve », les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Recycle Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables agréés

Le 17 juin 2011
Fredericton, Canada

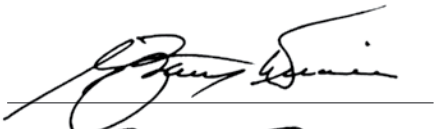
Bilan

Au 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

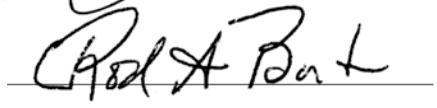
	2010	2009
ACTIF		
Encaisse	687 327 $	342 319 $
Débiteurs (note 2)	708 072	1 084 838
Charges payées d'avance	3 247	3 247
	1 398 646	1 430 404
Placements (note 3)	519 518	515 675
Immobilisations (note 4)	38 074	42 710
	1 956 238 $	1 988 789 $
Passif et actifs nets		
Passif		
Créditeurs et charges à payer	448 104 $	382 140 $
Crédit pour le programme REP (note 6)	39 276	–
	487 380	382 140
Actifs nets		
Investis en immobilisations	38 074	42 710
Non affectés	1 430 784	1 563 939
	1 468 858	1 606 649
Engagements (note 7)		
Éventualités (note 8)		
	1 956 238 $	1 988 789 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,



Murray Driscoll, *administrateur*



Rod Borden, *administrateur*

État des résultats

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Produits		
Programme d'écologisation de peinture (tableau 1)	180 968 $	115 075 $
Programme d'intendance des pneus (tableau 2)	4 472 633	4 098 146
	4 653 601	4 213 221
Charges		
Programme d'écologisation de peinture (tableau 1)	180 968	115 075
Programme d'intendance des pneus (tableau 2)	4 617 487	3 915 873
	4 798 455	4 030 948
	(144 854)	182 273
Autres		
Revenus de placement	7 063	8 535
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(137 791) $	190 808 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État de l'évolution de l'actif net

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	Investi dans des immobilisations	Non affecté à	2010 Total	2009 Total
Solde au début de l'exercice	42 710 $	1 563 939 $	1 606 649 $	1 415 841 $
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(17 030)	(120 761)	(137 791)	190 808
Variation nette des investissements dans des immobilisations	12 394	(12 394)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	38 074 $	1 430 784 $	1 468 858 $	1 606 649 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

État des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :	2010	2009
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(137 791) $	190 808 $
Éléments sans effet sur l'encaisse		
Amortissement des immobilisations	17 030	9 703
Perte non réalisée sur les placements	3 383	13 562
	(117 378)	214 073
Variation du fonds de roulement hors caisse lié aux activités de fonctionnement		
Diminution (augmentation) des débiteurs	376 766	(138 117)
Augmentation des créditeurs et charges à payer	65 964	165 285
Diminution des frais de transformation à payer	–	(397 534)
Augmentation de crédit pour le programme REP	39 276	–
	364 628	(156 293)
Activités d'investissement		
Produit tiré de la vente de placements	130 000	208 299
Acquisition de placements	(137 226)	(229 271)
Acquisition d'immobilisations	(12 394)	(40 589)
	(19 620)	(61 561)
Augmentation (diminution) de l'encaisse	345 008	(217 854)
Encaisse au début de l'exercice	342 319	560 173
Encaisse à la fin de l'exercice	687 327 $	342 319 $

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2010

Recycle Nouveau-Brunswick (la « Commission ») est un agent de la Couronne et a été constituée en vertu de la *Loi sur l'assainissement de l'environnement.* La gestion de la collecte et du recyclage de pneus usés et de peinture de bâtiment au nom du ministère de l'Environnement de la province du Nouveau-Brunswick constitue sa principale activité.

1. Principales méthodes comptables

(a) Généralités

Les états financiers de la Commission ont été préparés selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

(b) Placements

Les placements ont été désignés comme étant détenus à des fins de transaction et constatés à leur juste valeur.

(c) Droits

La Commission comptabilise les droits relatifs aux pneus usés lorsqu'ils sont reçus des détaillants de pneus ou sont à recevoir d'eux. Afin d'inscrire en tant que débiteurs les droits que doivent verser les détaillants de pneus pour l'exercice en cours, la Commission utilise le 31 janvier de l'année suivante comme date de clôture.

(d) Programme d'écologisation de peinture

Le Programme d'écologisation de peinture est un programme de Responsabilité élargie des producteurs (« REP ») et c'est pourquoi la méthode du recouvrement des coûts est employée à son égard. Chaque producteur de peinture se voit imposer des droits qui servent à recouvrer les coûts éducatifs et administratifs du programme.

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode linéaire aux taux annuels suivants :

Bien	Taux
Matériel de bureau	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. Principales méthodes comptables (suite)

(f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur la valeur comptable des débiteurs, des immobilisations et des créditeurs et charges à payer, sur les informations relatives aux actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la valeur comptable des produits et des charges des exercices visés. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

(g) Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont constatés initialement à leur juste valeur et, par la suite, l'évaluation varie selon leur classement, lequel est présenté ci-après. Ce classement dépend du but pour lequel l'instrument financier a été acquis ou émis ainsi que de ses caractéristiques et de sa désignation par la Commission. Les instruments financiers sont comptabilisés à la date de leur règlement.

Instrument financier	**Classement**
Trésorerie	Détenus à des fins de transaction
Débiteurs	Prêts et créances
Placements	Détenus à des fins de transaction
Créditeurs et charges à payer	Autres passifs
Crédit pour le programme REP	Autres passifs

Détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs financiers généralement acquis dans le but d'être revendus avant l'échéance ou désignés comme étant détenus à des fins de transaction. Ils sont évalués à la juste valeur à la date du bilan. Les variations de la juste valeur, qui comprennent les intérêts gagnés, les gains et les pertes réalisés sur la cession et les gains et pertes non réalisés, sont portées à l'état des résultats.

Prêts et créances

Les prêts et créances sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif.

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2010

1. Principales méthodes comptables (suite)

(h) Instruments financiers (suite)

Autres passifs

Les autres passifs sont comptabilisés au coût après amortissement selon la méthode de l'intérêt effectif.

Les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour estimer la juste valeur des instruments financiers :

La valeur comptable inscrite au bilan en ce qui a trait à la trésorerie, aux débiteurs et aux créditeurs et charges à payer est proche de la juste valeur en raison de l'échéance à court terme de ces instruments.

La juste valeur des placements à court terme est basée sur les cours du marché, compte tenu des intérêts courus à la clôture de l'exercice.

(i) Risque de crédit

Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne respecte pas ses engagements envers la Commission. La direction atténue ce risque de défaut quant aux placements en investissant auprès d'institutions financières bien établies et auprès du gouvernement.

2. Débiteurs

	2010	2009
Comptes clients	597 472 $	935 377 $
Taxe de vente	110 600	156 183
Programme d'écologisation de peinture	–	(6 722)
	708 072 $	1 084 838 $

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2010

3. Placements

	2010		2009	
	Juste valeur marchande	Coût	Juste valeur marchande	Coût
Obligations, coupons, bons du Trésor et fonds communs de placement				
Province du Nouveau-Brunswick, 6,375 % - 15 juin 2010	– $	– $	133 432 $	142 149 $
Compte Surintérêt Altamira	100 854	100 000	100 105	100 000
Compte d'épargne-placement pour entreprises de la Banque Manuvie	100 970	100 000	100 117	100 000
Compte d'épargne à intérêt élevé Renaissance (5000)	117 520	100 000	100 130	100 000
Compte d'épargne-placement, RBC série A (2001)	100 092	100 000	77 727	77 649
Fonds du marché monétaire Plus TD série I	100 055	100 000	–	–
Liquidités détenues dans le compte du courtier	27	27	4 164	4 164
	519 518 $	500 027 $	515 675 $	523 962 $

4. Immobilisations

			2010	2009
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Mobilier et agencements	51 827 $	37 753 $	14 074 $	17 219 $
Matériel informatique	95 223	71 223	24 000	25 491
	147 050 $	108 976 $	38 074 $	42 710 $

Notes afférentes aux états financiers

Exercice clos le 31 décembre 2010

5. Attribution des charges

Toutes les charges pouvant être directement attribuées à l'un des programmes portant sur des matériaux désignés de Recycle Nouveau-Brunswick ont été attribuées en conséquence. Toutes les charges de nature générale totalisant 542 249 $ et ayant trait aux ressources humaines, aux finances, aux communications, aux dépenses de bureau et d'installations ont été attribuées à raison de 80 % et de 20 % (80 % et 20 % en 2009) ou 433 799 $ et 108 450 $ aux programmes d'intendance des pneus et d'écologisation de peinture, respectivement, selon l'estimation, de la part de la direction des ressources requise pour administrer les programmes.

6. Crédit pour le programme REP

Aux termes de l'entente de Responsabilité élargie des producteurs (la « REP »), les coûts engagés par la Commission dans le cadre de l'administration du programme REP seront imputés annuellement aux producteurs. Toute somme excédentaire reçue des producteurs par rapport aux coûts engagés a été inscrite à titre de passif à la clôture de l'exercice, puisqu'elle sera créditée aux paiements subséquents des producteurs au cours du prochain exercice.

7. Engagements

Après la clôture de l'exercice, la Commission a conclu un bail, lequel commande des loyers annuels de 39 743 $ pour cinq ans.

8. Éventualités

Durant l'année fiscale 2009, la province du Nouveau-Brunswick a conclu avec Tire Recycling Atlantic Canada Corporation (« TRACC ») un contrat aux termes duquel des paiements sont faits selon un modèle de redevances de déversement établies en fonction du poids. Les paiements sont mensuels et correspondent à 330 $ par tonne de pneus usés que reçoit l'usine de transformation de TRACC. À compter du 31 mars 2010 et une fois l'an, le poids des pneus usés calculé au moyen des bordereaux de confirmation de la balance sera comparé à celui indiqué dans les bordereaux de réception. S'il existe un écart de moins de 4,5 %, aucun ajustement ne sera apporté aux paiements à TRACC. Si un écart supérieur à 4,5 % est décelé, un paiement supplémentaire sera versé ou TRACC devra faire un remboursement. La Commission administre la rétribution relative à ce contrat au nom de la province du Nouveau-Brunswick et versera ou recevra tout montant d'ajustement.

Tableau 1 - Programme d'écologisation de peinture

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Produits	111 880 $	115 075 $
Fonds en fiducie pour l'environnement	69 008	–
	180 968	115 075
Charges		
Salaires et charges sociales	100 998	57 799
Déplacements	18 569	6 604
Communications et traduction	16 595	10 602
Conseil d'administration	14 366	14 819
Services professionnels	9 664	10 734
Bureaux	7 080	4 487
Téléphone	5 662	3 687
Amortissement des immobilisations	3 406	1 941
Loyer	2 160	2 160
Assurance	1 375	1 257
Réparations et entretien	500	634
Formation et abonnements	304	140
Frais bancaires et intérêts débiteurs	289	211
	180 968	115 075
	– $	– $

Tableau 2 - Programme d'intendance des pneus

Exercice clos le 31 décembre 2010, avec chiffres correspondants de 2009

	2010	2009
Produits	4 472 633 $	4 098 146 $
Charges		
Coûts de transformation des pneus usés	4 171 002	3 457 566
Salaires et charges sociales	266 707	231 161
Conseil d'administration	48 425	53 477
Services professionnels	29 946	63 213
Communications et traduction	27 476	38 246
Bureaux	21 055	20 053
Amortissement des immobilisations	13 624	7 762
Déplacements	11 951	8 587
Téléphone	9 524	9 810
Loyer	8 640	8 640
Assurance	5 062	5 026
Réparations et entretien	2 001	10 926
Intérêts débiteurs et frais bancaires	1 157	844
Formation et abonnements	917	562
	4 617 487	3 915 873
	(144 854) $	182 273 $

Recycle NB

Bureau principal
277 rue Main,
Fredericton, (NB) E3A 1E1

Téléphone
1 (506) 454-8473
Sans frais : 1 (888) 322-8473

Télécopieur
1 (506) 454-8471

Courriel
info@recyclenb.com

Adresse Postale
C.P. 308, Station A
Fredericton, (NB) E3B 4Y9